

PCI-AFRIQUE

Les recommandations issues des travaux des ateliers de mise à jour de renforcement des capacités dans les Etats membres régionaux

Bamako, du 12 au 16 juin 2006

A l'issue des travaux, les participants ont adopté les recommandations suivantes :

1. Recommandations d'ordre administratif :
 - a. Les Etats qui n'ont pas encore envoyé les avenants aux protocoles d'accord signés par les autorités compétentes sont invités à le faire au plus tard le 15 juillet;
 - b. Les coordinations nationales PCI Afrique sont instamment interpellées pour que les justificatifs des dépenses effectuées sur les fonds parviennent à AFRISTAT; le 30 juin au plus tard pour le premier décaissement et le 15 juillet pour le deuxième.
 - c. Elles sont invitées à établir des contrats à durée déterminée et à les résilier à terme échu.
 - d. En ce qui concerne l'appui à l'élaboration des SNDS, les pays devront adresser leurs demandes d'assistance à AFRISTAT qui en assure la coordination, pour la préparation et la mise en œuvre des activités de ce volet.

2. Recommandations d'ordre technique :

Les coordinations nationales ont été appelées au respect du calendrier de transmission des données à la coordination régionale.

- 2.1 Volet « Comptabilité nationale »

- a. Les diverses enquêtes programmées ayant pour but d'améliorer la qualité des données, chaque coordination nationale doit veiller à leur exécution;
- b. Les travaux relatifs aux statistiques des finances publiques doivent être poursuivis aux fins d'éclater les dépenses de consommations finales publiques en dépense de consommations finales collectives et en dépense de consommations individuelles à la charge des administrations.
- c. Constituer des répertoires des ISBLM en utilisant des sources telles que les départements ministériels chargés de l'intérieur, de la justice ou du Plan;
- d. Les comptables nationaux sont appelés à trouver des solutions pour la prise en compte des " achats nets à l'étranger des ménages résidents".
- e. Le cadre central des travaux étant le tableau des équilibres ressources emplois, chaque comptable national est invité à maîtriser parfaitement le contenu du chapitre XV du SCN93.
- f. De même, il devra se référer aux chapitres IX et XVIII du SCN93 pour la maîtrise des concepts et des nomenclatures.
- g. En application de la feuille de route, il est demandé aux participants de :

- finaliser et compléter avec des hypothèses, les tableaux de décomposition du PIB ainsi que les rapports pays ; pour l'année de référence et l'année 2005
- envoyer à la BAD dans les deux semaines à venir, les documents validés ;
- mettre à jour les données démographiques avec l'appui des responsables techniques concernés tout en précisant leurs références.
- Les nouvelles estimations du PIB devraient parvenir en septembre 2006 à la BAD, en vue de la révision des travaux de comptabilité nationale dans les différents pays.
- constituer des équipes de travail qui pourraient être fidélisées sur une période d'un an.

2.2 Volet « Prix »

- a. Les coordinations nationales ont été invitées à prendre les dispositions nécessaires à la poursuite des enquêtes Prix sur au moins deux années supplémentaires sur la base du reliquat de l'enveloppe budgétaire allouée et des ressources nationales et d'autres partenaires mobilisables.
- b. Concernant les enquêtes spécifiques en cours, les dates butoir de transmission des données collectées et saisies ont été rappelées aux pays retardataires :
 - équipement et construction : fin août 2006 ;
 - rémunération des salariés, éducation et logement : fin juin 2006.
- c. Les travaux de validation des prix ont permis d'établir une liste des produits susceptibles d'être retirés de la liste de la région Afrique ou à éclater.
 - En ce qui concerne les produits à retirer de la liste, il est demandé aux pays et à la BAD de procéder à une dernière vérification pour confirmer ou infirmer leur existence effective dans les pays au plus tard fin juillet.
 - La BAD devra proposer avant la fin du mois de juillet, l'éclatement de certains produits élémentaires en tenant compte des différents types de point de vente ;
 - Pour les produits suivis en unité de mesure locale, il est dorénavant conseillé de procéder à la pesée. Pour ces produits, qui la plupart figurent dans le panier de "pauvreté", il a été demandé de retrouver si possible les informations sur les poids pour les mois passés.

2.3 Volet « renforcement des capacités »

- a. Les pays sont invités à tenir compte des activités du PCI dans leur programme annuel de travail ;
- b. Les participants ont invité AFRISTAT à organiser au cours du 3eme trimestre 2006, un atelier de lancement des activités d'élaboration des SNDS.

La principale leçon à tirer du présent atelier est qu'il a permis à chaque participant d'améliorer son travail en une semaine de concentration intense

Les pays sont invités à mettre en œuvre toutes les recommandations issues du présent atelier ainsi que celles adoptées lors des ateliers sous régionaux de Yaoundé et de Dakar. Enfin, ils ont appelé la BAD et AFRISTAT à renouveler l'organisation de ce type de séminaire.